# SÈVRES



## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

L' an deux mille vingt-cinq, le treize février à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 31 janvier 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 25 présents à la séance,

## PRÉSENTS:

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Pascale FLAMANT, M. Olivier HUBERT, Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX, M. Philippe HAZARD, M. Jean-Pierre FORTIN, Mme Françoise RUSSO-MARIE, Mme Martine VAN WENT, Mme Marie SANCHO, M. Christophe CHABOUD, Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, M. Jean DUPLEX, Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER. M. Loïc M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

### AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. Jacques VILLEMUR donne procuration à Mme Anne TEXIER, Mme Louise BOMPAIRE donne procuration à M. Jean-Pierre FORTIN, M. Franck-Eric MOREL donne procuration à M. Olivier HUBERT, Mme Caroline BASTIDE donne procuration à M. Christophe CHABOUD, Mme Nadia IDORANE donne procuration à Mme Emilie BOZIO-MADE, M. Arthur BEAUREPAIRE donne procuration à M. Pascal GIAFFERI, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Luai JAFF donne procuration à Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ

#### **ÉTAIT EXCUSÉE:**

Mme Chloé DUCHAUSSOY

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Olivier HUBERT a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

**BP 76** 

92311 Sèvres Cedex

01 41 14 10 10

€ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE

0 4 MARS 2025

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20250213-2025-010-DE Date de télétransmission : 03/03/2025 Date de réception préfecture : 03/03/2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 13 février 2025

DÉLIBÉRATION: Voeu auprès du Ministère de l'Éducation nationale

N°2025/010

Le conseil municipal de Sèvres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant les importantes difficultés de remplacement des enseignants absents au cours de l'année scolaire 2024-2025 et les lacunes que peuvent provoquer ces absences répétées dans la formation des élèves concernés.

Considérant le projet de carte scolaire pour la rentrée 2025 de l'inspection d'académie,

Considérant que ce projet prévoit la fermeture de trois classes (écoles élémentaires Gambetta A et B et Croix-Bosset).

Considérant que ces fermetures auraient pour effet une dégradation des conditions d'enseignement à Sèvres.

#### DÉLIBÈRE:

ARTICLE UNIQUE.

Apporte son soutien à l'action engagée par monsieur le Maire pour faire part de l'opposition du conseil municipal à la fermeture de classes à Sèvres et au non-remplacement lors d'absence d'enseignants auprès du Ministère de l'éducation nationale.

DE STATE OF STATE OF

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire

Grégoire de LA RONCIÈRE.

THE STATE OF THE S

Le Secrétaire de séance,

M. Olivier HUBERT

Accusé de réception en préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :